

Politique de Vie

Communiqué de Presse Politique de Vie - 8 février 2004

Procès Loïc Le Ribault

**non à la répression judiciaire, non aux mafias médicales et pharmaceutiques,
oui à la liberté thérapeutique pour les inventeurs et les patients**

Publications sur sites, diffusions par photocopies, éditions sur journaux vivement encouragées pour ce texte.

Jeudi 5 février, 4ème chambre du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, salle H, dans un décor se voulant moderniste et « transparent », 14 h 00 : plus de cent personnes attendent de rentrer dans la (petite) salle d'audience pour assister au procès du scientifique et expert judiciaire Loïc Le Ribault, poursuivi pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, suite à une plainte des Ordres Mafieux des Médecins et des Pharmaciens quelque peu dérangés par le succès et l'efficacité du G5, Silicium Organique mis au point par Norbert Duffaut et Loïc Le Ribault...

Une bonne vingtaine de nos amis resteront dehors, au motif sécuritaire que personne ne doit rester debout dans une salle d'audience... Ce n'était que la première entorse au droit de la séance du jour : un procès est public et c'est à l'institution de faire en sorte que TOUTES les personnes qui veulent assister à un procès puissent le faire. Apparemment, à Bordeaux, le nouveau Palais de Justice tout beau tout neuf n'a pas de grande salle...

Comme par hasard, le Ministre de la Justice visitait le Palais et l'École de la Magistrature le matin même, occasion rêvée pour les syndicats de magistrats et les avocats de faire une belle petite manifestation devant le grand escalier du palais, pour protester contre la Loi Perben II, qui nous prépare subtilement un Etat Dictatorial où la justice est en train de perdre ses dernières illusions d'indépendance...

Le pire nous attendait, comme pour nous enlever nos dernières illusions vis-à-vis de la justice perdue de l'Etat Français Dictatorial du XXIème siècle.

Extradé depuis quelques jours de Suisse, à sa propre demande, pour répondre à la convocation de la justice française, en qui son avocat faisait le matin encore confiance au point de croire à la libération de son client en fin de procès,

Loïc Le Ribault est arrivé entouré de policiers, après 4 jours sans douche, deux jours sans

nourriture, obligé qu'il fut, en fin de procès, au moment de retourner en cellule, à la prison de Gradignan, **où il court les plus grands risques pour sa vie**, de quémander à son avocat de lui faire venir des vêtements propres.

Car plusieurs prisonniers de la sinistre geôle de Gradignan (près Bordeaux) se souviennent bien de cet expert judiciaire, qui renouvela pendant des années les formations des gendarmes, policiers et magistrats, en apportant l'exoscopie des quartz à la police criminelle et scientifique, avec son laboratoire du Carme à Bordeaux, détruit sur ordre de l'Etat : plusieurs de ces condamnés, bien souvent pour crimes de sang, lui doivent directement leur emprisonnement...

Je suis profondément indigné de ce procès politico-mafieux en sorcellerie. Nous sommes en pleine régression culturelle, intellectuelle, scientifique, morale et politique, vers une sorte de fascisme idéologique rampant et sournois mais de plus en plus répressif et totalement irrespectueux tant des droits et des libertés fondamentales des citoyens que de la dignité de la personne humaine.

L'entrée de Le Ribault, bien entendu, est applaudie vigoureusement par les « spectateurs » de ce théâtre de plus en plus ridicule de la justice française, jouant sa propre déchéance morale comme la « Starac' » joue la déchéance de la culture et de l'art. La Présidente débute son rôle de l'après-midi avec cette menace sempiternelle dans ce type de situation, de « faire évacuer la salle ».

Politique de Vie

B.P. 108 - 92106 Boulogne-Billancourt - Tél. : 01 46 05 78 96 - 06 89 52 06 41
<http://www.politiquedevie.net> - courriel : chriscotten@wanadoo.fr

Je me demande bien d'ailleurs comment elle aurait pu faire : il n'y a même plus de police suffisante pour assurer la sécurité des audiences...

Comment vais-je pouvoir être aussi cruel envers ces magistrats-guignols que ceux-ci ont été ignobles avec Loïc Le Ribault ? La compassion fraternelle d'être humain que j'éprouve pour ces pauvres femmes – eh oui ! les hommes quittent les soutes du navire de la justice, dirait-on, comme ils quittèrent l'enseignement – m'interdit de les assassiner symboliquement avec autant de violence que celles-ci ont massacré Loïc Le Ribault. Mais ce n'est pas l'envie qui m'en manque.

Ce procès de près de huit heures a été une injure absolue à l'esprit, une injure absolue au respect de la personne humaine, une injure absolue à la science, une injure à la liberté thérapeutique des milliers de patients qui utilisent le G5 tant comme médicament que comme complément alimentaire, pour soutenir leur système immunitaire.

La jeune et encore fraîche Présidente du Tribunal, assistée de deux assesseuses moins fraîches et à l'air absent, va mener un interrogatoire très serré, agressif, impitoyable, essentiellement à charge de Loïc Le Ribault, cherchant à exploiter toutes les failles humaines de celui-ci dans une histoire multidimensionnelle et complexe, où les relations humaines viennent comme souvent compliquer la simplicité d'une découverte scientifique.

Je ne commenterai pas plus avant cette première phase d'interrogatoire : la défense de Loïc, visiblement moralement atteint par toute cette affaire et les semaines de prison en Suisse, est quelques fois maladroite, timide, mal assurée.

Pourtant, il assume complètement ses actes : oui, il a bien volontairement provoqué les Ordres Mafieux des Médecins et des Pharmaciens, pour tenter de faire enfin reconnaître la valeur de son travail avec le G5.

Oui, il assume de dire que le G5 est et n'est pas un médicament. Oui, le G5 devrait bénéficier d'une Autorisation de Mise sur le Marché, comme tout autre produit des Mafias Pharmaceutiques. Non, le G5 n'est pas un médicament, car il ne « guérit » pas comme la plupart des molécules allopathiques qui vont détruire telle ou telle cible dans nos corps. Car le G5 est avant tout un soutien à la vie de nos cellules et de leur système immunitaire, qui, précisément, peut parfaitement venir compléter d'autres méthodes de traitement plus académiques.

Mais le manque de culture générale et scientifique de ces pauvres juges au cortex affaibli par des formations débilitantes ne leur permet pas de comprendre grand chose au débat

scientifique, coincées qu'elles sont par les pressions du pouvoir administratif et des Mafias Médicales : non, Loïc Le Ribault n'a jamais présenté son produit comme un « remède-miracle ». Oui, le G5 a un spectre d'action TRÈS étendu, de l'acné au psoriasis, en passant par le cancer, le zona et le sida : il est pourtant bien simple de comprendre qu'un « médicament-aliment » des cellules, qui re-énergétise celles-ci, va précisément avoir pour conséquence de contribuer activement à soigner, par son action de soutien, quantité de pathologies extrêmement diverses...

Mais cette simplicité de raisonnement-là, visiblement, échappe à nos magistrates : il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, lorsque la décision d'embastiller est déjà prise, pour détruire un homme digne, exceptionnel scientifique, certes touche à tout, précisément comme tous les grands esprits – même s'il n'est pas médecin, il a parfaitement le droit, contrairement à la plupart de ceux-ci, de porter le titre de Docteur – et inventeur perdu dans les délires paranoïaques d'une administration aux mains des gangsters des Mafias Médicales et Pharmaceutiques.

Pourquoi le G5 n'a t-il jamais pu obtenir en France cette fameuse Autorisation de Mise sur le Marché, sésame qui résout tout ? Difficile à comprendre et pourtant si simple : l'Etat, trop pauvre pour assurer lui-même les recherches et contrôles nécessaires, délègue aux laboratoires le rôle de Juge et Partie ; les laboratoires investissent ainsi bien souvent des dizaines de millions de francs (100, dit-on souvent) pour chaque nouveau médicament, pour démontrer intérêt et innocuité. Et ceux qui décident au sein de l'Etat sont leurs anciens ou futurs collègues de grands laboratoires... (voir le dossier des vaccins contre l'hépatite B). Comment un chercheur indépendant pourrait-il faire face à un tel investissement ?

Oui, un laboratoire de renom s'est intéressé au G5. Oui, ce laboratoire était prêt à investir 10 millions de francs pour aider Loïc Le Ribault dans ses travaux : à condition que Loïc le Ribault vende son brevet au dit laboratoire aux fins que le G5 ne soit JAMAIS exploité...

Nous sommes ici au cœur de la corruption mafieuse des gangsters de la pharmacie, qui préfèrent nous tuer à petit feu avec leurs chimies plutôt que nous laisser vivre en paix en choisissant librement ce que nous utilisons pour nous nourrir et nous guérir. **Faut-il rappeler que le G5 n'a jamais fait l'objet d'aucune plainte de quiconque et qu'il n'a aucun effet secondaire nocif** connu à ce jour, alors que des dizaines de milliers de personnes l'utilisent à travers le monde entier ?

Depuis Éva Joly et le procès Elf, nous avons tous compris que les juges sont au final impuissants face à la grande corruption : le vrai procès, qui n'a évidemment pas eu lieu jeudi 5 février à Bordeaux, aurait dû être un procès contre la corruption et l'utilisation mafieuse des institutions républicaines par les gangsters de la médecine et de la pharmacie. Mais comment cela serait-il possible avec des cerveaux aussi mal équipés d'outils cognitifs que ces pauvres juges ??

Autant les pauvres (?) avocats des Conseils de l'Ordre des Médecins et des Pharmaciens, parties civiles, surent rester dans leur rôle de juristes à la langue de bois, autant **le réquisitoire de l'agent de l'administration judiciaire se disant procureur, une certaine citoyenne du nom de Vignau, fut particulièrement immonde :** même le très placide avocat de Loïc le Ribault, Raymond Blet, en a pâli de rage et est sorti de la salle. Je fus moi-même au bord de l'insulte publique.

Soyons clair, Madame Vignau, ci-devant procureure près le TGI de Bordeaux : je vais vous poursuivre incessamment sous peu devant un Tribunal Correctionnel pour injure publique envers l'honorable citoyen européen que je suis. Et il faudra que vous rendiez des comptes à la Justice, Madame la Procureure Vignau de la 4ème Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux. Car vous avez franchi et les bornes de la morale et les bornes du droit.

Car cette femme (??) a osé l'intolérable et l'inacceptable : devant plus de cent personnes et quelques journalistes, Madame Vignau a osé attenter à mon honneur et à ma probité, délit prévu et réprimé par le Code pénal. **Madame Vignau a osé dire que nous, consommateurs de G5, étions « des gogos victimes d'un charlatan qui vend un produit composé de 99% d'eau et de quelques grains de sable ».**

Madame Vignau, c'est la dernière erreur de votre carrière de procureur : je vous promets publiquement, devant les 6000 et plus destinataires de ce courrier, devant les dizaines de milliers de gens qui le liront ici où là grâce à Internet et aux photocopieuses, je vous promets, Madame la Procureure, que je vais vous faire un très beau cadre autour de la tête : **je n'autorise pas un fonctionnaire de cet Etat régional d'Europe nommé France, se disant magistrat - alors même qu'aucun statut légal ne vous autorise à porter ce titre - à m'injurier publiquement devant cent témoins, dont des journalistes, en me traitant de « gogo victime d'un charlatan ».** C'est non et vous allez bientôt comprendre que quand Christian Cotten dit non, c'est non, c'est non négociable et c'est irrévocable.

Nous avons le droit de choisir nos médecins, nos médicaments et nos thérapeutes comme nous l'entendons, nous sommes des êtres libres et jamais nous ne nous soumettrons aux diktats des Mafias Médicales et Pharmaceutiques, dont vous êtes la zélée complice. Madame la Procureure, je vous promets que vous vous souviendrez longtemps de ce procès : **votre discours public a été immonde, odieux, intolérable, inacceptable, infâme, immoral, illégitime, illégal, injustifiable...**

Oser, avec cette bave de mépris et ce sourire pervers qui défigurait les traits d'un visage qui aurait pu avoir du charme, traiter de charlatan un scientifique tel que Loïc Le Ribault est une injure à la civilisation et un acte de barbarie. Tout votre discours est magnifiquement constitutif de multiples délits prévus et réprimés très clairement par le Code Pénal, que vous feriez bien de relire : **vous avez sciemment déformé quantité d'informations** - c'est un délit, ne savez-vous pas ? - pour tromper le public présent dans la salle et au-delà, au travers des médias, l'opinion publique - **dans le but d'empêcher par vos mensonges des malades de bénéficier d'un traitement qui, dans certains cas, pourrait leur sauver la vie ou au minimum la prolonger de plusieurs années ou soulager leurs souffrances.**

Madame la Procureure, votre discours relève de l'atteinte à l'intégrité d'autrui par mensonges, tromperies et manipulations de l'information et de la non-assistance à personnes en danger, à savoir des malades et patents utilisateurs ou possibles utilisateurs de Silicium Organique.

Madame la Procureure, ce n'est pas vous qui pourrez me contredire, les délits que vous avez commis en fin d'après-midi du 5 février 2004 dans la salle H du TGI de Bordeaux devant plus de cent personnes, ces délits-là, Madame, vont chercher dans les... quelques années de prison. Je ne vous lâcherai pas : j'ai sur mon bureau à ce jour des dizaines de dossiers de violations majeures, par les services de la justice de l'Etat Français, des droits fondamentaux des citoyens européens d'origine française que je représente au nom de Politique de Vie, le vôtre ne fait que s'y ajouter. Et ce n'est pas une opération de basse police comme celle qui a abouti au vol de toutes mes archives en août dernier par des agents de l'Etat Français qui m'empêchera de poursuivre mon travail de formateur des magistrats français, vers le respect des êtres humains et le respect des libertés fondamentales.

Madame la Procureure, cachant mal sa jouissance perverse aux relents de féminisme nazi - poursuivez-moi donc si vous l'osez pour outrage à magistrat, j'assume - a

demandé pour ce « charlatan trompant des gogos » deux ans de prison dont un ferme et 30 000 euros d’amende, pour avoir inventé un produit qui guérit.

Et la Présidente, qui avait totalement la possibilité juridique formelle de le faire, a refusé de libérer Loïc Le Ribault à l’issue du procès, en attendant le jugement qui sera rendu jeudi prochain 12 février, au motif qu’il risquait de s’enfuir et de se soustraire à la justice, alors que, précisément, c’est lui qui a choisi de suspendre sa demande d’asile politique en Suisse. **Et Loïc Le Ribault est reparti dans les culs de basse-fosse de Gradignan, où il ne risque rien de moins que sa peau.**

Je demande à tous ceux qui se sentent concernés par cette affaire de faire parvenir ce texte à Madame Vignau, substitut du Procureur, TGI de Bordeaux, rue des Frères Bonie, 33000 Bordeaux, à compter du vendredi 13 au matin : de toutes les façons, la décision d’embastiller Loïc le Ribault est déjà prise par le pouvoir politique, la police et l’armée, la justice ne faisant que mettre en scène des décisions prises ailleurs. Car, pour couronner le tout, Loïc sait beaucoup trop de choses sur un certain nombre de poubelles de l’Armée et de l’Etat Français et il est devenu urgent de le casser et de le faire taire : l’affaire du G5 est l’occasion rêvée ; car comment se fait-il que tous les autres producteurs et vendeurs de Silanol (Silicium Organique, sur diverses formules différentes de celles de Loïc Le Ribault) ne soient pas inquiétés à ce jour ?

Ni lui ni moi ni quantité d’autres de nos amis ne nous tairons et nous traquerons les gangsters d’Etat et leurs complices actifs ou passifs, fussent-ils policiers, magistrats ou militaires, aussi longtemps qu’il le faudra, pour que les criminels qui ont tué des dizaines de gamins (affaire Chanal) ou fait exploser un immeuble de Toulon avec un missile égaré en faisant croire à une explosion de gaz, soient confondus et que les citoyens souverains que nous sommes conservent leur liberté thérapeutique et le libre choix de ce qu’ils consomment.

L’Association Internationale des Amis de Loïc Le Ribault (6, rue Montbrun, 75014 PARIS –

tél. & télécopie : 01 43 22 08 67 – courriel : consomacteur@9online.fr) a besoin de votre soutien pour poursuivre notre action, qui devra certainement se prolonger sur de nombreux mois.

Vous pouvez nous aider en diffusant l’information et en nous faisant parvenir vos dons de soutien (de 10 euros à beaucoup plus), qui nous permettront d’assumer frais de secrétariat et actions en justice pour confronter avec toute la détermination nécessaire les complices des Mafias Médicales et Pharmaceutiques dont le pouvoir destructeur s’amplifie chaque jour et que nous devons être capables de freiner en nous mobilisant tous.

Christian Cotten

Psychosociologue, psychothérapeute, Président de
Politique de Vie,
Membre fondateur de l’Association Internationale
des Amis de Loïc Le Ribault

Auteur de **Mafia ou Démocratie**, Prophétie pour
une VI^{ème} République,
Louise Courteau Éditrice

PS. Soyez assurée, Madame la Procureure, que lorsque vous aurez répondu devant la justice des délits commis publiquement le 5 février dernier lors de votre réquisitoire, je demanderai à tous mes amis de vous pardonner et de prier pour vous : vous ne savez pas ce que vous faites ni même, sans doute, qui vous êtes. Cela mérite bien le pardon et une prière, après justice rendue.

Vous trouverez un texte d’information sur le Silicium Organique, du Dr Jean-Philippe GÉRARD, à cette adresse :

<http://www.esculape.com/bricabrac/silicium.htm>

(aimablement transmis par l’Association de Défense des Suppléments Nutritionnels et Botaniques – www.adsnb.org – adsnb@wanadoo.fr).

Enfin, n’hésitez pas à écrire à Loïc le Ribault pour lui faire part de votre soutien : **Loïc Le Ribault – Maison d’Arrêt Bordeaux Gradignan – 17 rue Chouiney, 33170 GRADIGNAN – Tél. : 05 57 96 57 57**